

L'an deux mil dix-huit, le vingt-cinq janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Yves AVIGNON, Maire,

Présents : Nathalie MONCEAU, Karine LEBATTEUX, Michel DEROO (départ à 21h, pouvoir à Pascal MAZÉ), Ulysse GRUDÉ, Ludovic LEGENDRE, Mickaël BEURY, Gladys TORTAY, Nicolas ALLAIN, Stéphanie SIMON, Jean-Luc CHAMBRIER, Nadège TERREAU, Pascal MAZÉ, Arnaud GOYÉ, Marc GABAY, Joëlle BRUNET, Christophe VAUMORON.

Absents excusés : Katia HARDOUIN (pouvoir à Jean-Yves AVIGNON), Cécile JANVIER (pouvoir à Stéphanie SIMON), Manuela PIOU (pouvoir à Nathalie MONCEAU), Jean-Luc HUVELINE (pouvoir à Christophe VAUMORON), Jean TARDIF.

Absents : Caroline BATTEUX-LEVEAU

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Nathalie MONCEAU

(Après un 1^{er} vote pour l'élection de Christophe VAUMORON avec 2 voix contre (Ludovic LEGENDRE, Jean-Luc CHAMBRIER) et 1 abstention (Nathalie MONCEAU), Christophe VAUMORON a refusé d'être secrétaire.)

Était également présente : Isabelle DURAND, Directrice Générale des Services.

Ordre du jour indiqué dans la convocation en date du 15/01/2018

1. Nouvelle composition du conseil municipal suite à la démission d'Isabelle YVON, conseillère municipale
2. CCAS : désignation du nombre des membres du conseil d'administration (suite à démission de deux membres)
3. Finances
 - a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2018
 - b. Remise des prix pour les maisons illuminées
 - c. Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2018
4. Urbanisme
 - a. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire
5. Ressources humaines
 - a. Renouvellement d'un contrat aidé : emploi d'avenir
 - b. Gratification à un stagiaire
 - c. Recrutement de saisonniers pour 2018 pour les services communaux
 - d. Recrutement de saisonniers pour 2018 sur la base de loisirs du Houssay
6. Communauté de communes du Val de Sarthe
 - a. Cycle de l'eau - Adhésion de la Communauté de communes du Val de Sarthe au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe
 - b. Dossier en cours
7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017
8. Divers

1. Nouvelle composition du conseil municipal suite à la démission d'Isabelle YVON, conseillère municipale

M. le Maire informe l'Assemblée qu'Isabelle YVON a démissionné de son poste de conseillère municipale et de membre élu du CCAS, pour des raisons professionnelles, courrier reçu le 18 décembre dernier et lu ce jour à l'Assemblée.

Le 20 décembre, M. le Maire a adressé un courrier au Préfet.

M. Jean TARDIF complète le conseil municipal, candidat qui arrive immédiatement après le dernier candidat élu aux élections municipales de 2014 sur la liste de M. GABAY, puisque Mme BERSON Michèle a fait part de sa volonté de ne pas intégrer le conseil municipal.

M. TARDIF s'excuse de ne pouvoir assister à ce conseil, il est en convalescence suite à une intervention chirurgicale.

C'est pourquoi, lors d'un prochain conseil, il pourra donner ses choix pour intégrer des commissions.

2. CCAS : désignation du nombre des membres du conseil d'administration (suite à démission de deux membres)

M. le Maire expose les éléments suivants

Délibération 2018/01/01 :

En application de l'article L123-4, R 123-7, R123-8 du code de l'action sociale et des familles,

M. le Maire expose au conseil municipal que le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal.

Le conseil d'administration est composé d'un président qui est le Maire, de 4 à 8 membres élus par le conseil municipal en son sein et de 4 à 8 membres nommés par le maire dont un représentant des associations familiales, un représentant des associations œuvrant dans le domaines de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées et un représentant des associations de personnes handicapées.

Le 15 avril 2014, le conseil municipal a décidé de fixer à 7 le nombre des membres du conseil municipal faisant partie du conseil d'administration du CCAS, fixant ainsi à 14 le nombre des membres du conseil d'administration. La liste présentée le 15/04/2014 a été élue.

Sont donc membres du CCAS : Nathalie MONCEAU, Stéphanie SIMON, Cécile JANVIER, Karine LEBATTEUX, Nadège TERREAU, Manuela PIOU, Isabelle YVON.

Nous comptons deux démissions : Isabelle YVON, élue et Mme Véronique MOIGNE en tant que membre extérieur représentant l'association IMC Infirmes Moteurs Cérébraux.

Il est donc demandé au conseil de fixer le nombre des membres du conseil d'administration :

- Rester à 7 auquel cas il faut une élection d'un membre au sein du conseil et sera désigné un nouveau membre extérieur
- Passer à 6, auquel cas, il n'y a pas d'élection d'un membre élu, ni de désignation d'un membre extérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil par 21 voix pour, décide de fixer à sept (7) le nombre des membres du conseil municipal faisant partie du conseil d'administration du CCAS, fixant ainsi à 14 le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Election d'un membre issu du conseil municipal :

M. TARDIF, absent excusé ce jour, a informé M. le Maire qu'il se portait candidat.

M. le Maire souhaite la présence de M. TARDIF pour procéder à l'élection et à l'unanimité des élus, ce vote est reporté au conseil municipal de février.

Information complémentaire

Mickaël BEURY a donné sa démission de conseiller délégué au Houssay, mais reste conseiller municipal.

En accord avec Karine LEBATTEUX, adjointe au Houssay, il est proposé la nomination de Nadège TERREAU en tant que conseillère déléguée au Houssay. Un arrêté municipal sera pris dans ce sens, en indiquant les missions précises qui seront exposées au prochain conseil.

3. Finances
a. Dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget primitif 2018
Délibération 2018/01/02 :

Considérant que des dépenses d'investissement doivent être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif de la commune pour l'année 2018, pour des raisons d'urgence ou de délais d'intervention,

M. le Maire demande à l'Assemblée de valider les dépenses énumérées ci-dessous :

Gestionnaire	Article comptable	Fournisseur	Détail	Montant HT	Montant TTC
Travaux	21318	ROIMIER	Cloisonnements de douche vestiaires ateliers municipaux	441.88	530.26
Urbanisme	2158	NOVEA Technologie	Motorisation vanne décharge moulin (non reporté en RAR)	1 301.20	1 561.44
Services généraux	2184	AUSIRIS	Mobilier accueil mairie	3 810.77	4 572.92

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour valide les dépenses listées ci-dessus.

b. Remise des prix pour les maisons illuminées
Délibération 2018/01/03 :

M. le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune organise un concours des maisons illuminées 2017 : 18 inscrits cette année.

Les spayens s'inscrivent en mairie, un jury composé d'élus et membres de la commission établit la liste des gagnants.

La remise des prix se fera le 9 février 2018.

Il leur est remis des bons chez les commerçants de la commune à savoir :

4 bons de 50€ = 200 €

8 bons de 40€ = 320 €

5 bons de 30€ = 150 €

1 bon de 20€ = 20 €

Montant total : 690 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour valide les sommes pour cette remise des prix.

Ces bons sont valables chez les commerçants de Spay.

Ce montant est inscrit au budget primitif 2018 de la commune au compte 6714.

c. Vote des subventions aux associations au titre de l'année 2018
Délibération 2018/01/04 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire donne la parole à Ulysse GRUDE, Adjoint aux associations et à Nicolas ALLAIN, conseiller délégué, afin de présenter le travail de la commission associations et ses propositions de subventions à verser aux associations au titre de l'année 2018.

M. le Maire souligne que les dossiers ont été examinés avec soin par Ulysse GRUDE, Nicolas ALLAIN et lui-même, ensuite par la commission associations, présentés aux élus en réunion de pré-conseil avant la validation par le conseil ce soir, et remercie les élus pour ce travail.

AFN-FNACA de Spay	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	400 € + 300 € exc.	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association AFN-FNACA pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

GÉNÉRATIONS MOUVEMENT	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	400.00 €	500 € + 300 € exc.	400 € + 300 € exc.	400 € + 300 € exc.

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association GÉNÉRATIONS MOUVEMENT pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 300 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

COMITÉ JUMELAGE	DE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
		1 600 € + 400 € exc.	2 500 €	1 600 € + 900 € exc.	1 600 € + 900 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 600 € à l'association COMITÉ DE JUMELAGE pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 900 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

COMITÉ FÊTES	DES	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
		700 €	700 €	700 €	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association COMITÉ DES FÊTES pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

CHORALE SPAY	DE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
		200 €	250 € + 80 € exc.	200 € + 80 € exc.	200 € + 80 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 200 € à l'association CHORALE DES AÎNÉS pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 80 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

ÉCOLE MUSIQUE	DE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
		30 000 €	28 000 €	28 000 €	28 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 28 000 € à l'association ÉCOLE DE MUSIQUE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour signer une convention de partenariat financière avec l'association.

ESPAYRANCE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	900 € + 2 000 € exc.	900 €	900 €	900 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 900 € à l'association ESPAYRANCE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

FCPE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	700 €	700 €	700 €	700 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 700 € à l'association FCPE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association LES RÉ'CRÉATIONS DE SPAY pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

MOSAÏQUE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	600 €	600 €	600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 600 € à l'association MOSAÏQUE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SCRABBLE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	400 €	400 €	400 €	400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 400 € à l'association SCRABBLE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SPAY'CIAL HUMOUR	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	500 €	800 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association SPAY'CIAL HUMOUR pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

UNION MUSICALE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	600 €	600 €	600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 600 € à l'association UNION MUSICALE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

AGSA (Ass. École élémentaire)	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	800 €	1 000 €	800 €	800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association AGSA pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SLR ATHLÉTISME	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	400 €	400 €	350 €	350 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 350 € à l'association SLR ATHLÉTISME pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

ASPAYTONIC	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	500 € + 1 500 € exc.	500 €	500 €	500 €

Ulysse GRUDÉ est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association ASPAYTONIC pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

TON BAD A SPAY MIN CLUB	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	1 600 €	1 900 € + 500 € exc.	1 700 € + 500 € exc.	1 700 € + 500 € exc.

Nicolas ALLAIN est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 700 € à l'association TON BAD A SPAY MIN CLUB pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 500 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

CYCLO SPAY	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	800 €	800 € + exc.	800 € + 900 € exc.	800 € + 900 € exc.

Jean-Yves AVIGNON est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 800 € à l'association CYCLO SPAY pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 900 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

Départ de Michel DEROO à 21h00 qui donne pouvoir à Pascal MAZE.

ÉCOLE DE FOOT + FOOTBALL	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	15 000 € + 2 000 € exc.	20 000 € + 7 444 € exc.	15 000 € + 2 000 € exc.	15 000 € + 2 000 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme totale de 15 000 € à l'association FOOTBALL ET ÉCOLE DE FOOT pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 2 000 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	550 €	550 €	550 €	550 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 550 € à l'association GYMNASTIQUE VOLONTAIRE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SPAY HANDBALL Val de Sarthe	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	500 €	800 €	500 € + 100 € exc.	500 € + 100 € exc.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association SPAY HANDBALL Val de Sarthe pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 100 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

JUDO	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	1 300 € + 200 € exc.	1 500 € + 300 € exc.	1 300 €	1 300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 300 € à l'association JUDO pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

PÉTANQUE CLUB DE SPAY	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	500 €	500 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association PÉTANQUE CLUB pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SPAYCIFIC'DANSE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	1 700 € + 200 € exc.	2 200 €	1 700 € + 300 € exc.	1 700 € + 300 € exc.

Gladys TORTAY est sorti de la salle du conseil pendant le débat et le vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 20 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 700 € à l'association SPAYCIFIC'DANSE pour l'année 2018 ainsi qu'une subvention exceptionnelle de 300 €,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SPAY TENNIS AVENIR	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 200 € à l'association TENNIS pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

SPAY CLUB PONGISTE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	1 400 €	1 500 € + 1249 € exc.	1 400 €	1 400 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 400 € à l'association SPAY CLUB PONGISTE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

BASKET	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	300 €	300 €	300 €	300 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 300 € à l'association BASKET pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

YOGA	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	500 €	500 €	500 €	500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 500 € à l'association YOGA pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

Team Axel DAPP	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	0 €	500 €	0 €	0 €

LA Commission Associations a accepté le prêt de la salle Jean Rondeau pour le 3 février 2018 au lieu d'allouer une subvention.

PRÉVENTION ROUTIERE	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	150 €	oui	150 €	150 €

Intervention à l'école tous les ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 150 € à la PRÉVENTION ROUTIERE pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

ACC	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	474.88 € (2959 hab à 0.16€)	474.88 € (2959 hab à 0.16€)	474.88 € (2959 hab à 0.16€)	474.88 € (2959 hab à 0.16€)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 474.88 € à l'ACC pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

LES ENNEMIS DES CULTURES (FDGDON)	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	600 €		600 €	600 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 600 € aux Ennemis des cultures pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

Le Petit Duc	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	0 €	Pas de demande	0 €	0 €

Comme les années précédentes, avec salles à disposition à titre gracieux.

Charlie Country	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	0 €	Pas de demande	0 €	0 €

Comme les années précédentes, avec salles à disposition à titre gracieux.

MINI-GOLF CLUB	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	600 €	pas de demande	0 €	600 €

Joëlle BRUNET est sortie de la salle du conseil pendant le débat et le vote,

Avant de sortir de la salle, Ulysse GRUDE informe que la commune n'a pas reçu de demande. Joëlle BRUNET confirme que le dossier de demande de subvention a été envoyé à la mairie et rappelle que l'association dépose chaque année une demande.

M. le Maire précise que Mme BRUNET est élue à la commission associations-animation, qu'elle était absente à la commission lors des propositions des subventions et absente à la réunion préparatoire du conseil municipal ; Mme BRUNET était également destinataire du compte-rendu de la commission adressé à tous les élus depuis le 16/01/2018. Elle n'a pas réagi ! Où se trouve le dossier ?

Nathalie MONCEAU signale qu'elle s'abstient car la réaction excessive de Mme BRUNET n'est pas correcte sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, et 5 abstentions (Jean-Yves AVIGNON, Nathalie MONCEAU, Katia HARDOUIN, Mickaël BEURY, Manuela PIOU) :

- Décide d'allouer la somme de 600 € à l'association MINI-GOLF pour l'année 2018, sous réserve du dépôt du dossier de demande de subvention à la mairie par l'association avant le prochain conseil municipal,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,

Subventions à caractère social	Avis CM 2017	Demande 2018	Proposition Commission 2018	Vote CM 2018
	2 000 €		2 000 €	1 855 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- Décide d'allouer la somme de 1 855 € aux associations à caractère social, examinées par le C.C.A.S. pour l'année 2018,
- Dit que les crédits seront votés au budget primitif 2018 de la commune,
- Dit que les crédits pour un montant total de 72 759.88 € seront inscrits au budget primitif 2018 de la commune,
- Mandate M. le Maire pour verser un acompte d'un montant de 7 500 € pour fin janvier afin de couvrir les appels de fonds de la Fédération, à l'association USN foot.
- Mandate M. le Maire pour signer une convention de partenariat financière avec l'association Ecole de musique.

4. Urbanisme
a. Présentation des déclarations d'intention d'aliéner au titre de la délégation du conseil au Maire

N° DIA	Adresse du terrain	Références cadastrales	Superficie	Exercé	
				Oui	non
17Z004 8	Rue d'Arnage	AL 287	1 113 m ²		X
17Z004 9	Rue d'Arnage	AL 200 AL 202 AL 288	3 099 m ² 60 m ² 6 292 m ²		X
17Z005 0	8 impasse des Aulnays	AC 112 AC 113 AC 114 AC 115 AC 116 AC 122 AC 123 AC 138 AC 139 AC 140 AC 141 AC 142 AC 143 AC 144	3a 76 ca 0a 92ca 1a 03ca 8a 75ca 0a 97ca 2a 60ca 2a 87ca 1a 19ca 6a 48ca 0a 18ca 1a 03ca 11a 58ca 0a 16ca 1a 39ca		X
17Z005 1	1 route de la Belle Etoile	AL 31	00ha 07a 58ca		X
17Z005 2	6 rue des Rouges gorges	AD 262	265 m ²		X
17Z005 3	9 rue des Rouges gorges	AD 246	263 m ²		X
18Z000 1	20 impasse des Peupliers	AA 129	638 m ²		X
18Z000 2	16 rue des Aulnays	AC 88	372 m ²		X

5. Ressources humaines
a. Recrutement d'un agent à la fin d'un emploi avenir
Délibération 2018/01/05 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que le conseil municipal avait accepté le recrutement d'un agent sur un contrat aidé – emploi avenir- au service technique pour un an du 01/02/2017 au 31/01/2018.

Le contrat prend fin au 31 janvier 2018, sans possibilité de renouveler dans les mêmes conditions.

Il est proposé de pérenniser cet emploi, par l'ouverture d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet avec pour missions l'entretien des espaces verts au 1^{er} mai 2018.

Afin de procéder aux démarches administratives pour le recrutement, il est proposé de recruter un contrat à durée déterminée du 1^{er} février au 30 avril 2018, sur le grade d'adjoint technique, indice brut 347.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour :

- **mandate M. le Maire pour recruter l'agent sur un contrat à durée déterminée du 1^{er} février au 30 avril 2018,**
- **Mandate M. le Maire pour procéder au recrutement permanent au 1^{er} mai 2018 sur le grade d'adjoint technique,**
- **Dit que le tableau des effectifs sera mis à jour au prochain conseil,**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018 de la commune.**

b. Gratification à un stagiaire

Délibération 2018/01/06 :

M. le Maire expose à l'Assemblée que Monique DAGUENET est accueillie en mairie du 20/11/2017 au 06/04/2018 pour un stage dans le cadre d'une formation en alternance de secrétaire de mairie, au centre de formation permanente à Laval.

La formation est répartie entre 231 heures de cours et 455 heures de stage en mairie.

Le coût de la formation est pris en charge par pôle emploi.

Il est proposé de rembourser à Mme DAGUENET ses frais de déplacement et de repas sur la période de stage, sur présentation de justificatifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour décide de rembourser les frais de repas lors des journées au centre de formation et de déplacement à Mme DAGUENET sur présentation des justificatifs pour la période du stage.

c. Recrutement de saisonniers pour 2018 pour les services communaux

Délibération 2018/01/07 :

M. le Maire expose à l'Assemblée les besoins occasionnels au service technique de la commune pour l'année 2018 :

- En juillet et août 2018, recrutement d'un saisonnier pour les espaces verts et fleurissement,
- Recrutement d'un saisonnier pour un besoin occasionnel du 15 mars au 15 septembre 2018 au service technique pour l'entretien des espaces verts. Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 347, à temps complet.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour :

- **Mandate M. le Maire pour recruter comme indiqué ci-dessus**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018**

d. Recrutement de saisonniers pour 2018 sur la base de loisirs du Houssay

Délibération 2018/01/08 :

Vu le code général des collectivités territoriales,

En raison du surcroît de travail en été sur la base de loisirs du Domaine du Houssay suite à l'ouverture de la baignade sur le plan d'eau du 30 juin au 02 septembre 2018, à l'ouverture du camping, M. le maire propose de recruter, pour un besoin occasionnel, des personnes aux différents postes suivants :

- trois surveillants de baignade pour le plan d'eau de la base de loisirs du Houssay du 29/06 au 02/09/2018. Les agents seront rémunérés mensuellement sur la base de l'indice brut 367, à temps complet, sur le grade d'animateur. Le diplôme BNSSA est exigé, dont un agent titulaire du BEESAN.
- des saisonniers pour le contrôle des entrées : 2 personnes du 29/06 au 02/09/2018. Les agents seront rémunérés 35h00 par semaine sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 347,
- des saisonniers pour la location du matériel nautique sur la base de loisirs du 29/06 au 02/09/2018, deux personnes en juillet et deux personnes en août (poste réparti également sur les entrées). Les agents seront rémunérés sur la base du 1er échelon d'adjoint technique, indice brut 347, à temps complet 35h00/semaine,
- un saisonnier pour l'entretien et propreté de la base de loisirs du 16 avril au 17 septembre 2018 à temps complet. Rémunération sur la base du 1er échelon du grade d'adjoint technique, indice brut 347.

Tous les agents occuperont des postes travaillant le week-end.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, mandate M. le Maire pour procéder aux recrutements mentionnés ci-dessus.

6. Communauté de communes du Val de Sarthe

a. Cycle de l'eau - Adhésion de la Communauté de communes du Val de Sarthe au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe

Délibération 2018/01/09 :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe en date du 21 décembre 2017 proposant son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe.

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance de la délibération susmentionnée ainsi que des statuts proposés pour le Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe (joint en annexe), le conseil municipal, décide par 21 voix pour :

- **d'accepter l'adhésion de la Communauté de communes du Val de Sarthe au Syndicat Mixte du Bassin de la Sarthe par la proposition de ses statuts ;**
- **de joindre, pour référence, à cette délibération une copie de la délibération de la Communauté de communes du Val de Sarthe.**

Délibération 2018/01/10 :

M. le Maire informe l'Assemblée que suite à la prise de compétence de l'eau et de l'assainissement, depuis le 1^{er} janvier 2018, la communauté de communes du Val de Sarthe a décidé la création d'une commission cycle de l'eau. Les communes sont sollicitées pour la désignation d'un représentant qui siègera à cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 21 voix pour, désigne Ludovic LEGENDRE.

b. Dossier en cours

Résumé de chaque élu sur les dossiers en cours des différentes commissions.

7. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre 2017

Procès-verbal du 14 décembre 2017 approuvé à l'unanimité.

8. Divers

Séance levée à 22h30